

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VILLE DE MAGNY-SUR-TILLE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal du 27 septembre 2013 a été prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Magny-sur-Tille pendant une durée de 35 jours, du 23 octobre 2013, 9h00 au 25 novembre 2013, 17h00.

La procédure de modification du PLU a pour objet de :

- mettre le PLU en compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale du Dijonnais, adopté le 4 novembre 2010,
- intégrer les prescriptions du Plan de Déplacements urbains du Grand Dijon, approuvé le 27 septembre 2012,
- intégrer les prescriptions du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Ouche, en cours d'élaboration,
- prendre en compte l'évolution de la commune par des modifications, des clarifications et des mises à jour.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

Le commissaire enquêteur, M. Christian PROCUREUR, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite et le commissaire enquêteur suppléant, M. Pierre BARBIERE, directeur des travaux du génie en retraite, ont été désignés le 20 septembre 2013 par le Tribunal Administratif de Dijon.

Le projet de modification du PLU, accompagné du registre d'enquête seront tenus à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance du 23 octobre au 25 novembre 2013, en mairie de Magny-sur-Tille, aux jours et heures suivants :

- le lundi 25 novembre de 14h00 à 17h00 et les autres lundis de 15h00 à 19h00,
- les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00,
- le samedi 9 novembre 2013 de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : **Monsieur le Commissaire enquêteur - Mairie de Magny-sur-Tille, 1 rue de l'Abreuvoir, 21110 MAGNY-SUR-TILLE.**

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Magny-sur-Tille, toute personne qui jugera utile de le consulter, les :

- **mercredi 23 octobre 2013 de 9h00 à 12h00,**
- **samedi 9 novembre 2013 de 9h00 à 12h00,**
- **vendredi 15 novembre 2013 de 9h00 à 12h00,**
- **lundi 25 novembre 2013 de 14h00 à 17h00.**

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à la mairie de Magny-sur-Tille aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le rapport de présentation de la modification contient une analyse synthétique des incidences des changements apportés au PLU sur l'environnement. La modification du PLU ne nécessite pas d'avis de l'autorité environnementale.

L'avis d'enquête publique fait l'objet d'une parution sur le site internet de la Ville de Magny-sur-Tille :

(<http://www.magny-sur-tille.fr/>).

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Magny-sur-Tille.

Le Maire,